



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Incendies en Nouvelle-Aquitaine - soutien européen

Question écrite n° 17605

Texte de la question

Mme Hélène Laporte interroge M. le ministre de l'intérieur sur le soutien européen apporté à la France dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt en Nouvelle-Aquitaine. Les incendies qui ravagent actuellement le massif des Landes de Gascogne, en particulier dans le département de la Gironde, ont conduit à une mobilisation exceptionnelle des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité intérieure, des collectivités territoriales, des agriculteurs et de nombreux acteurs locaux. À cet engagement national s'ajoute un soutien européen bienvenu, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, avec la mise à disposition, selon les dernières informations disponibles, de sept avions bombardiers d'eau et de quatre hélicoptères par plusieurs États partenaires. Une large part de ces moyens relève de la flotte européenne *rescEU*, destinée à renforcer la réponse commune face aux catastrophes majeures. Toutefois, si ce renfort aérien constitue une aide précieuse, il apparaît, à ce stade, essentiellement limité à des moyens matériels, l'engagement d'effectifs étrangers se limitant pour l'heure à quelques dizaines de sapeurs-pompiers déployés depuis la Suisse. Or lors de précédents épisodes d'incendies majeurs ayant touché d'autres États membres, la France avait elle-même apporté un soutien humain particulièrement important. Ainsi, la Grèce avait bénéficié, en 2021 puis en 2023, du déploiement de plusieurs centaines de sapeurs-pompiers français (respectivement 240 et 220 personnels) accompagnés de nombreux véhicules spécialisés. Au regard de l'ampleur exceptionnelle des incendies actuellement en cours sur le territoire national, il peut donc être légitimement observé que le soutien européen demeure, pour l'heure, plus limité sur le plan des effectifs. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement a sollicité, dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, l'envoi de renforts humains supplémentaires, notamment de sapeurs-pompiers, afin de compléter les moyens nationaux engagés. Dans la négative, elle lui demande quels éléments opérationnels ou stratégiques ont conduit le Gouvernement à privilégier un appui essentiellement fondé sur des moyens aériens.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17605

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7271